

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1847

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,  
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,  
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 48**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« intrants, »,

insérer les mots :

« aux effets sur la santé humaine des produits phytopharmaceutiques utilisés en agriculture, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer pour tous les entrants en formation agricole une connaissance de l'ensemble des effets sur la santé humaine des produits phytopharmaceutiques utilisés couramment dans le secteur agricole, en se basant notamment sur les études épidémiologiques et de suivi médical en cours sur les populations agricoles. Les facteurs de risques, notamment cancérogènes, liés à l'utilisation des molécules chimiques à disposition des agriculteurs, doivent être connus de l'ensemble des futurs exploitants en formation.